ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 40164

Texte de la question

M. Jean-Yves Cousin appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'allaitement maternel. La pratique de l'allaitement maternel en France est minoritaire. En effet, seul un enfant sur dix est encore nourri au sein à un mois. La France est en retard par rapport à d'autres pays : 98 % d'enfants sont allaités à la naissance en Norvège, plus de 90 % en Suède, en Suisse et au Danemark, 85 % en Allemagne, 70 % au Royaume-uni et environ 75 % au Luxembourg et en Italie. On ne dénombre plus les qualités de l'allaitement : les enfants nourris au sein sont plus résistants que les autres, plusieurs dispositifs immunologiques et non immunologiques s'opposent à la prolifération microbienne dans le lait maternel, le lait maternel est aisément et rapidement digéré par le nouveau-né, une durée d'allaitement de douze mois réduit de 30 % le risque du cancer du sein durant la préménopause... Outre les bienfaits sur la santé des enfants et de leur maman, l'allaitement maternel permet de réaliser d'importantes économies au niveau de la sécurité sociale : moins d'enfants malades, moins de congés pour enfants malades, moins de dépenses hospitalières et médicamenteuses, moins d'absentéisme ultérieur... Compte tenu de ces éléments, il lui demande s'il serait possible d'imaginer un congé post natal de 6 mois rémunéré par le versement d'indemnités journalières, au lieu de 2,5 mois actuellement pour un enfant, soumis à une condition d'allaitement maternel. Pour éviter d'éventuelles fraudes, un certificat mensuel pourrait être établi par une sage-femme.

Données clés

Auteur : M. Jean-Yves Cousin
Circonscription : Calvados (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40164
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 466
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)